



FORMATION

« ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉGLEMENTATION DES
COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR
POUR 2025/2026 »

4 matinées : 22/09, 23/09, 02/10 et 03/10

Les bases de la réglementation sont reprises sur les deux premières matinées afin de bien définir le domaine réglementaire présenté : textes applicables, ingrédients autorisés, procédure de déclaration française... Les 2 dernières matinées seront consacrées aux exigences applicables aux opérateurs et aux contrôles des autorités.



22/09, 23/09, 02/10 et 03/10

Indice 2024 des acquis : 9.22/10

Indice 2024 satisfaction : 9/10

Les 2 matinées du 22 et 23 Septembre 2025

- Valider ses acquis réglementaires
- Appréhender les contraintes
- Questions/Réponses - Echanges sur le sujet

Les 2 matinées du 02 et 03 Octobre 2025

- Valider ses acquis réglementaires
- Appréhender les contraintes
- Etude de cas concrets
- Questions/Réponses - Echanges sur le sujet

Public

- Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing).

Prérequis

- Les deux premières matinées (17-18/03 ou 2ème session 22-23/09) : Niveau Débutant - Pas de prérequis particuliers, les bases de la définition d'un complément alimentaire seront reprises au début de la formation. Les deux dernières matinées (20-21/03 ou 2ème session 02-03/10): Niveau Expert ou participant respectivement à la formation des 17-18/03 ou 22-23/09.

Niveau

Les deux premières matinées sont destinées aux débutants, tandis que les deux suivantes s'adressent à des personnes confirmées ou expertes.

Modalités

Formation à distance (Webinar)

Accessibilité

Si une adaptation spécifique est nécessaire, notamment en lien avec une situation de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

PHARMANAGER
development





FORMATION

« ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉGLEMENTATION DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2025/2026 »

Les 2 matinées du 22 et 23 Septembre 2025 (9h00 - 12h30)

ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉGLEMENTATION DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES EN FRANCE ET ÉVOLUTIONS À VENIR

- Connexion des participants
- Présentations et tour de tables des attentes/objectifs individuels

La réglementation actuelle des compléments alimentaires et les changements à venir

- Définition
- Les catégories d'ingrédients et leur législation:
 - Vitamines et minéraux
 - Substances à but nutritionnel et physiologique
 - Plantes
 - Autres ingrédients
 - Nouveaux ingrédients
 - Ingrédients à but technologique : additifs et arômes
- Le règlement 1925/2006 : Quelles nouveautés ?
- Appréhender les 3 risques : Novel Food, Médicaments, Sécurité. Requalification en médicament. Point sur les nouvelles doses frontières (CA/AMM).
- Télédéclaration électronique des compléments alimentaires en France : Présentation pratique de la nouvelle interface Compl'Alim.

Les allégations de santé

- Rappel du cadre réglementaire : Définition, Champ d'application.
- Autorisées ou Tolérées : Comment les utiliser ?
- Les outils à votre disposition
- Focus sur certains points particuliers et sur les contrôles de la DGCCRF

=> Quiz, exercices : Valider ses acquis

Comment développer un complément alimentaire en 2025/2026 ?

- Quels sont les critères à prendre en compte lors du développement d'un complément alimentaire en 2025/2026.
- Quelles sont les étapes du développement ?

=> Quiz, exercices : Valider ses acquis

Les évolutions récentes et à venir

- Point à date sur les prochains changements à appréhender





FORMATION

« ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉGLEMENTATION DES
COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR
POUR 2025/2026 »

Les 2 matinées du 02 et 03 Octobre 2025 (9h00 - 12h30)

COMPRENDRE ET ANTICIPER LES CONTROLES DE VOS COMPLEMENTES ALIMENTAIRES PAR L'ADMINISTRATION

- Connexion des participants
- Présentations et tour de tables des attentes/objectifs individuels

I. Focus sur les exigences applicables aux opérateurs

A. Quelles sont vos obligations en tant qu'industriel de la chaîne alimentaire ?

- Etude HACCP
- Traçabilité
- Procédure de retrait/rappel de lot
- Nutrivigilance / Gestion des alertes

B. Documents à tenir à disposition des autorités

- Dossiers techniques et Annexes
- Contrats/Cahier des charges
- Déclaration

C. Exemples de contrôle des autorités

=> Quiz, exercices : valider ses acquis

II. Les contrôles de l'administration

A. Anticiper et vivre le contrôle

- Mesures préparatoires en vue du contrôle
- Connaître ses droits et obligations pendant le contrôle : les agents de contrôle, leurs pouvoirs

B. Donner suite au contrôle

- Faire face aux mesures de police : injonction, sanction administrative, contentieux
- Faire face au risque pénal

=> Échanges et débats sur le sujet



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVoyer À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

PHARMANAGER
development





FORMATION

« ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉGLEMENTATION DES
COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR
POUR 2025/2026 »

FORMATEURS



Stéphanie Brillant

Responsable de pôle -
Application Phinn®.
Spécialiste de la
réglementation des
compléments alimentaires.

18 ans d'expérience



Virginie Dubin

Responsable du pôle
Règlementaire -
Compléments et Denrées
alimentaires. Spécialiste de
la réglementation des
compléments alimentaires,
Animatrice Qualité.

29 ans d'expérience



Maître Flavien MEUNIER

Avocat associé au Cabinet
LEXCAP.

MOYENS ET MODALITÉS

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation (Powerpoint) sera présenté en alternant exposés et discussions avec les formateurs. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique. Evaluation des acquis à compléter en fin de formation, Attestation de suivi de formation.



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

PHARMANAGER
development





FORMATION

**« ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉGLEMENTATION DES
COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR
POUR 2025/2026 »**



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

PHARMANAGER
development





BULLETIN D'INSCRIPTION

« ÉTAT DES LIEUX DE LA RÉGLEMENTATION DES
COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : CE QU'IL FAUT RETENIR
POUR 2025/2026 »

Nom de la société :

Nom du signataire :

N° TVA Intracommunautaire :

Responsable Formation de la société :

(e-mail obligatoire - À défaut : Personne signataire de la convention de formation)

PARTICIPANTS ET CHOIX DE SESSIONS

Nom :
Prénom :
Fonction :
E-mail :

☐ Les 2 matinées du 22 et 23 Septembre 2025 (9h00 - 12h30) - 750€HT
soit 900€TTC

Nom :
Prénom :
Fonction :
E-mail :

☐ Les 2 matinées du 22 et 23 Septembre 2025 (9h00 - 12h30) - 750€HT
soit 900€TTC

Nom :
Prénom :
Fonction :
E-mail :

☐ Les 2 matinées du 22 et 23 Septembre 2025 (9h00 - 12h30) - 750€HT
soit 900€TTC

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.
Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes.
N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

Attentes et objectifs individuels :

Total : € HT

Nom et adresse de la société à facturer :

Date :

Signature :

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

IMPORTANT : Nos formations sont éligibles à la prise en charge par un OPCO. Cependant la facture sera établie et due par la société participante, en amont de la réalisation de la formation.



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

PHARMANAGER
development

